



LA BIODIVERSITE

un capital pour nos territoires

Comment relever ce défi en Bourgogne ?



Une biodiversité fragile :

- risques de banalisation du paysage
- régression de la diversité des milieux naturels, particulièrement en milieux agricoles
- des milieux humides fragiles

Parmi les espèces menacées au niveau national :

- 101 espèces animales sont présentes en Bourgogne
- 17 espèces végétales

Des menaces

- Destruction, fragmentation, et altération des habitats
- Introduction d'espèces invasives
- Surexploitation des ressources naturelles
- Pollutions (notamment nitrates et phytosanitaires)
- Changement climatique

Et leurs effets combinés...

DES ACTIONS PARTAGEES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

1) Améliorer la connaissance du patrimoine naturel

(engagement Grenelle n°79)

- ✓ **Moderniser l'inventaire des ZNIEFF** : outil essentiel de connaissance et d'alerte
- ✓ **Soutenir et mutualiser les inventaires et bases de données** : devenant des outils d'aide à la décision

2) Poursuivre les politiques de protection des espaces naturels et des espèces (engagement Grenelle n°74)

- ✓ **4 réserves naturelles nationales** : un patrimoine d'intérêt national, une gestion à valeur d'exemplarité, des gestionnaires acteurs de territoires
- ✓ **24 arrêtés préfectoraux de protection de biotope** : outils répondant à des contextes particuliers
- ✓ **10 plans nationaux de restauration d'espèces menacées** concernent la Bourgogne, avec une majorité sur les oiseaux



2) Poursuivre les politiques de protection des espaces naturels et des espèces

- ✓ L'application des **régimes de protection des espèces**, étendus progressivement à la protection de leurs **habitats** :
 - la police de la nature
 - la veille sur les projets pouvant impacter les espèces et leurs habitats
 - la communication sur les enjeux et obligations réglementaires pour une meilleure prise en compte par les maîtres d'ouvrages

- ✓ La régulation du **commerce international des espèces naturelles** (Convention de Washington) : commerce et transport

- ✓ Le soutien de **programmes d'étude et protection d'habitats naturels** : réseau Mares, réseau Pelouses, LIFE « Têtes de bassins »



3) Mettre en oeuvre en région les directives européennes, tout particulièrement Natura 2000

- ✓ Un réseau de **66 sites**, couvrant 12,5 % de la région, dotés de documents de gestion (70% en cours d'animation ou de rédaction)
- ✓ Une **meilleure appropriation des enjeux** par les services de l'Etat, partagée avec les collectivités et les acteurs locaux
- ✓ Une **meilleure communication** : structures animatrices, comités de concertation, publications de guides pédagogiques et outils pour une bonne prise en compte des enjeux, etc.

4) Valoriser et animer les connaissances et actions

- ✓ Soutien aux colloques régionaux, aux publications, à tout support
- ✓ Soutien aux programmes de recherche et de formation (engagements Grenelle n°80 et n°81)



Avec quels moyens à l'échelle régionale?

Les engagements du contrat de projets Etat-Région

Action D2 Le Plan régional biodiversité : 5.5 M€ sur 2007-2013

Les financements européens

- crédits du FEDER : 8 M€ prévus sur 2007-2013
- crédits du FEADER (Natura 2000 et autres): 22,5 M€ prévus sur 2007-2013 (yc MAE)

Les financements des conseils généraux (TDENS)

Un panel de financements s'élargissant : collectivités locales, organismes privés, etc.

et les exonérations de taxes en reconnaissance d'engagements pour la biodiversité.

LA BIODIVERSITE

un capital pour nos territoires

Comment relever ce défi en Bourgogne ?



LA STRATEGIE REGIONALE DE BIODIVERSITE

- Adoptée en juin 2006, la stratégie régionale en faveur de la biodiversité s'est adossée en juin 2008 au plan climat régional
- 5 axes d'intervention :
 - Poursuivre et amplifier les programmes d'observation = **CONNAITRE**
 - renforcer les échanges d'informations entre acteurs = **MUTUALISER**
 - Protéger la biodiversité au travers des politiques opérationnelles de conservation d'espèces menacées, de restauration et protection d'espaces naturels, de valorisation et de revitalisation des éléments favorisant la richesse et la diversité du vivant (plan bocage et paysage et vergers conservatoires) = **AGIR**
 - identifier, qualifier et organiser en réseau les sites d'intérêt régional à destination d'un public intéressé = **VALORISER**
 - prendre en compte les grands enjeux de demain = **ANTICIPER**

QUELQUES RESULTATS AUJOURD'HUI ...

- - 200 km de haies implantées ou restaurées, 6,4 ha de bosquets plantés
- - 70 dossiers agréés à l'appel à projet « vergers conservatoires »
- - des résultats significatifs dans la collecte et la valorisation de la connaissance : publications scientifiques, Atlas de la flore sauvage de Bourgogne
- - 57 sites Bourgogne Nature accompagnés dans leurs travaux de restauration ou d'aménagement
- - soutien fort aux associations œuvrant pour l'environnement soit directement (programmes d'actions annuels), soit indirectement au travers d'Alterre Bourgogne (système d'information et centre de ressources mutualisés, rôle d'animation, ...)
- - soutien aux emplois environnement (associations et communes rurales)

DERNIERE ACTION ENGAGEE : LA VALORISATION DES SITES NATURELS EQUIPES

*** En 2008 (réalisé) :**

- Travail d'inventaire exhaustif auprès des gestionnaires de sites naturels pour avoir une idée précise du « gisement » de sites valorisables
- Élaboration partagée d'une grille de sélection permettant de cibler les actions futures

• En 2009 :

- inaugurer 4 sites
- pérenniser le réseau des gestionnaires rassemblés pour initier l'action

Notre ambition est de mettre en place des équipements d'accueils de haute qualité sur deux à quatre sites par an, avec un accompagnement de communication pédagogique très attractif.

Trouver ainsi une valeur économique à la biodiversité (reconnaissance des biens et des services fournis).

L'OBJECTIF ACTUEL : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LES ACTIONS
EN INTEGRANT LA PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE ET DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL
PLUS DIFFICILE

Deux volets principaux :

- **Observer les effets du changement climatique :**
 - - *Poursuivre les efforts de connaissance des espèces à enjeux*
 - - *mieux connaître la sensibilité des écosystèmes au changement climatique*
- **Lutter contre les effets du changement climatique :**
 - - *Engager les procédures adaptées afin de mettre en place des règles durables de protection*
 - - *participer activement à la définition des corridors écologiques en Bourgogne, en anticipation et en lien avec les préconisations du Grenelle de l'environnement*



POUR UNE STRATEGIE D'INTERVENTION PARTAGEE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS BOURGUIGNONS

L'objectif de maintien de la biodiversité est de la responsabilité de tous et il faut aujourd'hui travailler et produire ensemble les moyens de l'atteindre